Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-irradiation



**4 mars 2016**

# France : Paluel : Irradiation d'un intervenant au cours de travaux dans le bâtiment du réacteur n° 4

**Le 4 mars 2016, un intervenant a été contaminé au niveau du visage lors de travaux effectués dans le cadre de la visite périodique du réacteur n° 4, qui a débuté le 13 février 2016.**

## Ce que dit EDF :

**Détection de traces de contamination sur un intervenant lors d'une intervention sur l'unité de production n° 4**
*Publié le 10/03/2016*

Le vendredi 4 mars 2016, lors d'un contrôle systématique réalisé à l'issue d'une intervention de maintenance sur l'unité de production n°4 actuellement en arrêt programmé, des traces de contamination externe au niveau de la joue d'un salarié d'une entreprise prestataire ont été détectées.

L'intervenant a immédiatement été pris en charge par le service médical de la centrale. La poussière active à l'origine de cette contamination a été ôtée de sa joue et a été prélevée pour analyse. Les contrôles complémentaires ont confirmé l'absence de trace de contamination résiduelle. Le salarié a donc regagné son domicile.

Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de doses sont, pour douze mois consécutifs, de 20 mSv pour le corps entier et de 500 mSv pour une surface de 1cm2 de la peau. Les analyses ont permis d'estimer que l'exposition, à laquelle le salarié a été soumis, était légèrement supérieure à 1/4 de la limite réglementaire (500 mSv) pour la surface de la peau. Ce niveau d'exposition ne justifie pas de traitement médical particulier.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, la CLIN et les pouvoirs publics ont été informés dès vendredi soir.

La direction de la centrale de Paluel a déclaré cet événement, lundi 7 mars 2016, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme un événement significatif pour la radioprotection de niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale de classement des événements nucléaires), qui en compte 7 en raison du dépassement d'une limite réglementaire.

*https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-paluel/actualites*

# Ce que dit l'ASN :

**Contamination externe d'un intervenant au cours de travaux dans le bâtiment du réacteur n° 4**
*10/03/2016*

Centrale nucléaire de Paluel - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 4 mars 2016, un intervenant a été contaminé au niveau du visage lors de travaux effectués dans le cadre de la visite périodique du réacteur n° 4, qui a débuté le 13 février 2016.

L'activité qu'effectuait cet intervenant consistait à remonter, depuis le fond de la piscine du bâtiment réacteur, des câbles à l'aide d'une corde. Il portait ses équipements de protection individuelle comportant, pour cette activité, une sur-tenue jetable ne couvrant toutefois pas le visage.

Au premier point de contrôle situé à la sortie du bâtiment du réacteur, une contamination localisée au niveau du visage de l'intervenant a été détectée. Il a immédiatement été pris en charge par le service médical du site, qui a procédé aux opérations de décontamination. Sur la base du temps d'exposition maximal de l'intervenant, le médecin du travail a évalué la dose reçue au niveau de la peau du visage à une valeur légèrement supérieure au quart de la limite réglementaire de dose équivalente pour la peau, qui est fixée à 500 mSv [1] pour douze mois consécutifs.

Les contrôles complémentaires après décontamination ont confirmé tant l'absence de contamination résiduelle sur la peau que de contamination interne. L'intervenant a pu ensuite regagner son domicile.

En raison de l'exposition de l'intervenant à une dose supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

[1] Le sievert (Sv) est l'unité de mesure des effets du rayonnement ionisants sur l'homme. Les expositions s'expriment généralement en mSv (millisievert).

*https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Contamination-externe-d-un-intervenant-au-cours-de-travaux-dans-le-batiment-du-reacteur-n-4*